

Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en 2018

En 2018, 3 411 sapeurs-pompiers ont déclaré avoir été victimes d'une agression au cours d'une intervention. En 2017, ce nombre s'élevait à 2 813 ce qui représente une augmentation du nombre de déclarations d'agression de 21 % en un an.

Pour 10 000 interventions effectuées, 7 sapeurs-pompiers ont été agressés en 2018. Ce taux est également en hausse par rapport aux années précédentes (5 pour 10 000 interventions en 2016 et 6 en 2017).

En 2018, les agressions de sapeurs-pompiers ont donné lieu à 1 424 journées d'arrêt de travail. Ce nombre est en augmentation par rapport à l'année précédente où les agressions avaient donné lieu à 955 journées d'arrêt de travail (+ 49 %).

Cette même année, 450 véhicules ont été endommagés pour un préjudice estimé de 380 436 euros. Le montant estimé de ces dégradations a augmenté entre 2017 et 2018 (+ 31 %).

Avertissements

En cas d'agression physique d'une personne en intervention, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) concerné peut, depuis 2005, communiquer à la Direction de la sécurité civile et de la gestion de crise (DSCGC) un certain nombre d'informations relatives au fait constaté.

Compte tenu de son caractère purement déclaratif et de l'absence d'obligation à déclarer les faits, il est essentiel d'appréhender les informations contenues dans cette Note avec prudence, car les chiffres présentés ne sont pas exhaustifs (la remontée des informations peut varier en fonction des SDIS). **Ainsi, les évolutions évoquées dans cette Note doivent être interprétées avec précaution.**

Nouvelle augmentation des agressions de sapeurs-pompiers déclarées entre 2017 et 2018

Passant en volume de 2 813 en 2017 à 3 411 en 2018, le nombre de déclarations de sapeurs-pompiers agressés a augmenté de 21 % (+ 598 agressions déclarées en un an) [1]. L'année précédente, le nombre de déclarations d'agression avait déjà augmenté de 23 %. L'augmentation du nombre de déclarations d'agressions peut être due à une augmentation des actes de violences, à une meilleure remontée des informations, à un abaissement du seuil d'acceptabilité des violences ou à une sensibilisation des autorités hiérarchiques sur la nécessité de mieux déclarer les faits. Ces hypothèses peuvent être cumulatives.

Il est tout de même important de noter que cette évolution est continue depuis plus de 10 ans. En 2008, 899 sapeurs-pompiers déclaraient avoir subi une agression, onze années plus tard, en 2018, 2 512 sapeurs-pompiers de plus déclarent avoir été victime d'une agression en intervention (+ 213 % des déclarations d'agressions entre 2008 et 2018).

Plus de la moitié des sapeurs-pompiers agressés en 2018 étaient des professionnels

Le corps des sapeurs-pompiers regroupe des sapeurs-pompiers volontaires (185 063, soit 78 % des effectifs), des sapeurs-pompiers professionnels (40 403 individus, soit 17 % des effectifs) et des sapeurs-pompiers militaires (5 % des effectifs, soit 10 749 militaires)¹.

(1) Les personnels administratifs de chaque corps sont comptabilisés dans ce décompte.

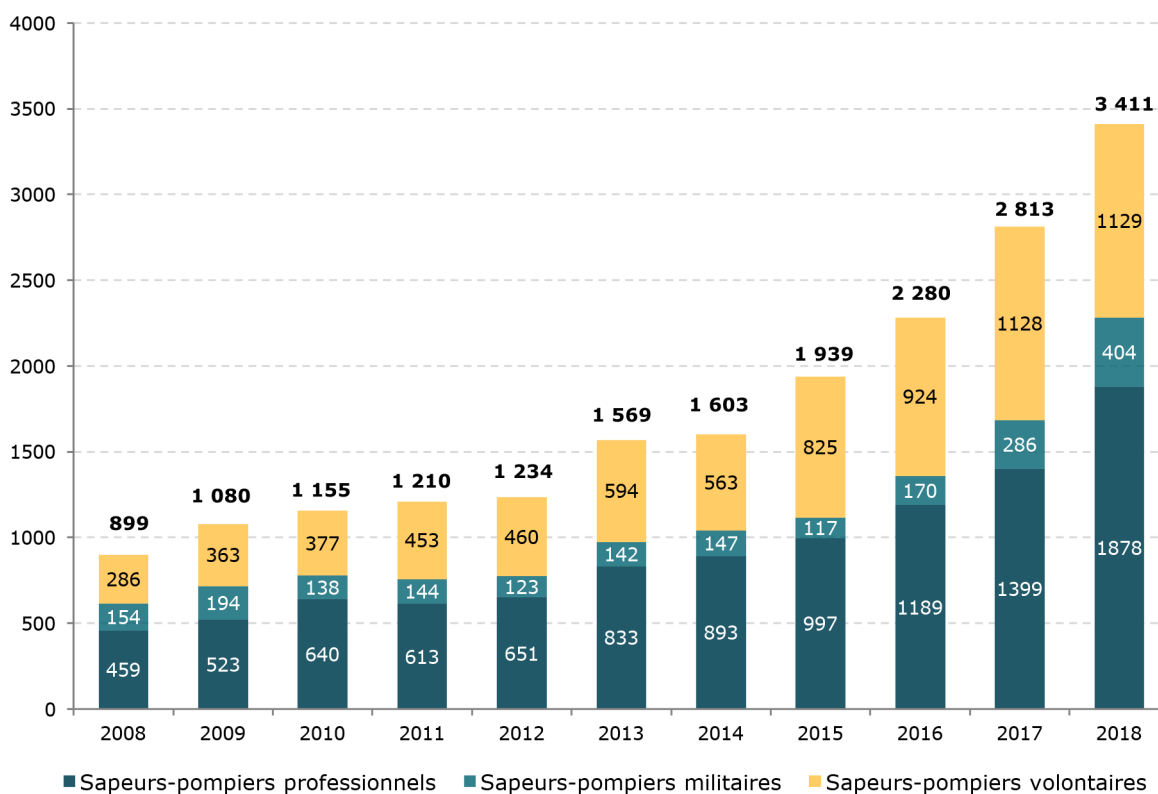
Parmi les 3 411 sapeurs-pompiers agressés en 2018, plus de la moitié était des professionnels (1 878, soit 55% du total des déclarations d'agressions). Les pompiers volontaires agressés représentent 33% de l'ensemble avec 1 129 personnels agressés et les militaires 12% (404 personnels agressés) [1].

Les sapeurs-pompiers professionnels et militaires affichent un nombre d'agressions supérieur à celui de l'année précédente: + 34% pour les sapeurs-pompiers professionnels (479 agressions déclarées supplémentaires) et + 41% pour les sapeurs-pompiers

militaires (+ 118 agressions déclarées). Cette augmentation concerne tant le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM): +18% (17 agressions déclarées de plus) que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP): + 48% (95 agressions déclarées supplémentaires).

Notons la stabilité des déclarations d'agressions des sapeurs-pompiers volontaires entre 2017 et 2018 (une déclaration supplémentaire durant cette période)

1 Nombre de sapeurs-pompiers agressés de 2008 à 2018, selon leur corps d'appartenance



Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP
Champ : France entière.

Note de lecture : En 2018, il y a eu 3 411 déclarations d'agressions en intervention, 1 129 sont issues des sapeurs-pompiers volontaires, 404 des sapeurs-pompiers militaires et 1 878 des sapeurs-pompiers professionnels.

Une répartition des déclarations d'agressions inégale sur l'ensemble du territoire

Le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers est en légère hausse entre 2017 et 2018 (+ 7%, passant de 4 651 476 à 4 944 058, soit 292 582 interventions supplémentaires). Ainsi, en 2018, pour 10 000 interventions, 7 sapeurs-pompiers ont été agressés à l'échelle nationale (près d'un point de plus qu'en 2017).

Au niveau régional, c'est à nouveau en Nouvelle-Aquitaine que le taux d'agression pour 10 000 interventions est le plus élevé en 2018 (16 pour 10 000 interventions, soit 2 points de plus que l'année précédente). Cette région est la seule à présenter un taux d'agressions pour 10 000 interventions supérieur à 10. La région Bourgogne-Franche-Comté présente également un taux d'agressions déclarées de sapeurs-pompiers pour 10 000 interventions

élevé (9 agressions déclarées pour 10 000 interventions).

Notons que la Corse n'a, comme les années précédentes, pas déclaré d'agressions de sapeurs-pompiers en 2018, faisant de cette région avec l'Outre-mer, les deux zones ne présentant pas la moindre déclaration d'agressions de sapeurs-pompiers en 2018. Il est important de préciser que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'agressions de sapeurs-pompiers dans ces régions.

Certaines régions affichent des évolutions à la hausse significatives. C'est notamment le cas de la région Pays de la Loire dont le nombre de déclarations d'agressions est passé de 52 à 128 entre 2017 et 2018 (+ 146%) et de 3 agressions pour 10 000 interventions en 2017 à 6 en 2018 (+ 4 points). La région Île-de-France connaît également une hausse importante du nombre de déclarations d'agressions de sapeurs-pompiers, passant de 327 déclarations en 2017 à 521 en 2018 (+ 59%) et du taux d'agressions pour 10 000 interventions, passant de 4 agressions pour 10 000 interventions en 2017 à 9 en 2018.

Tableau 1. Nombre de sapeurs-pompiers agressés rapporté au nombre d'interventions, en France entière et par régions en 2018 (agrégats des départements déclarants)

Régions	Total interventions		Total SP agressés	Nombre de SP agressés pour 10 000 interventions
	Nombre d'interventions	%		
Auvergne-Rhône-Alpes	561 023	11,3	378	6,7
Bourgogne-Franche-Comté	207 601	4,2	191	9,2
Bretagne	175 842	3,6	56	3,2
Centre-Val-de-Loire	176 057	3,6	64	3,6
Corse	33 310	0,7	0**	0,0
Départements d'Outre-mer	154 892	3,1	0**	0,0
Grand Est	394 520	8,0	235	6,0
Hauts de France	458 743	9,3	419	9,1
Île-de-France*	580 840	11,7	521	9,0
Normandie	231 813	4,7	152	6,6
Nouvelle Aquitaine	412 038	8,3	677	16,4
Occitanie	384 647	7,8	296	7,7
Pays de la Loire	203 342	4,1	128	6,3
Provence-Alpes-Côte D'Azur*	969 390	19,6	294	3,0
Total France	4 944 058	100	3 411	6,9

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.
Champ : France entière.

* La BSPP (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris) couvre les départements de la petite couronne (75, 92, 93 et 94). Nous avons donc décidé d'intégrer cette brigade particulière à la région Île-de-France. Des données détaillées concernant les agressions subies et déclarées par les sapeurs-pompiers de la BSPP sont disponibles en annexe 1 de cette fiche. De la même manière, nous avons décidé d'intégrer le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM) à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

** Il est important de préciser que « 0 » ne signifie pas qu'aucun sapeur-pompier n'ait été agressé mais qu'il n'y a eu aucune déclaration d'agression dans la région concernée.

En 2018, plus d'un tiers des sapeurs-pompiers agressés n'a pas déposé plainte

En France, sur les 3 411 sapeurs-pompiers ayant été agressés en 2018, 2 241 ont déposé plainte², soit 66% d'entre eux. Le taux de plainte a augmenté par rapport à 2017, année durant laquelle 62% des sapeurs-pompiers agressés avaient déposé plainte (soit une hausse de 3 points).

En 2018, deux zones présentent des taux de plainte élevés, au-delà de 90% : il s'agit de la Bretagne (96%) et de l'Île-de-France (97%). Notons également que six régions ont un taux de plainte supérieur à 75% (tableau 2).

À l'inverse, deux régions ont un taux de plainte particulièrement faible, inférieur à 40% : la Nouvelle Aquitaine qui présente un taux de plainte de 13% et la Bourgogne-Franche-Comté avec un taux de plainte de 38%.

Tableau 2. Nombres et taux de plainte des sapeurs-pompiers suite à leur agression en 2018

Régions	Nombres de déclarations de sapeurs-pompiers agressés	Dépôts de plainte	Taux de plainte (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	378	299	79,1
Bourgogne-Franche-Comté	191	73	38,2
Bretagne	56	54	96,4
Centre-Val-de-Loire	64	38	59,4
Corse	0**	0	-
Départements d'Outre-mer	0**	0	-
Grand Est	235	189	80,4
Hauts de France	419	325	77,6
Île-de-France*	521	504	96,7
Normandie	152	125	82,2
Nouvelle Aquitaine	677	91	13,4
Occitanie	296	210	70,9
Pays de la Loire	128	106	82,8
Provence-Alpes-Côte D'Azur*	294	227	77,2
Total France	3 411	2 241	65,7

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

Champ : France entière.

* La BSPP est intégrée à la région Île-de-France et la BMPM à la région Provence-Alpes-Côte D'Azur.

** Il est important de préciser que « 0 » ne signifie pas qu'aucun sapeur-pompier n'ait été agressé mais qu'il n'y a eu aucune déclaration d'agression dans la région concernée.

1 424 jours d'arrêt de travail en 2018 à la suite d'agressions

En 2018, les 3 411 déclarations d'agressions de sapeurs-pompiers ont donné lieu à 1 424 journées d'arrêt de travail³ (soit 0,3 journée d'arrêt par agression). Ce nombre a augmenté de 49% par rapport à l'année 2017, année durant laquelle il y a eu 955 arrêts de travail consécutifs à une agression de sapeur-pompier (tableau 3).

Avec 521 jours d'arrêts de travail, la région Île-de-France présente le nombre le plus élevé. Deux autres régions françaises affichent également un nombre de jours d'arrêts relativement élevé (supérieurs à 200) : l'Occitanie avec 239 jours d'arrêt prescrits, la région Hauts de France avec 336 jours d'arrêt.

(2) Le nombre de plaintes retenu dans cette étude est celui relatif aux plaintes déposées en tant que « personne physique ». Les plaintes déposées en tant que « personne morale » ne sont pas comptabilisées (745 plaintes ont été déposées par les SDIS en tant que « personne morale » en 2018 contre 691 en 2017).

(3) L'arrêt de travail est un document qui résulte d'un acte médical. Conformément à l'article L162-4-1 du Code de la sécurité sociale, les médecins sont tenus, lorsqu'ils établissent une prescription d'arrêt de travail [...] de mentionner sur les documents produits les éléments d'ordre médical justifiant l'interruption de travail.

Tableau 3. Nombre de journées d'arrêt de travail délivrées, par régions en 2018

Régions	Total de sapeurs-pompiers agressés en 2018	Nombre de jours d'arrêt de travail	Nombre de jours d'arrêt de travail par agression
Auvergne-Rhône-Alpes	378	31	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	191	28	0,1
Bretagne	56	20	0,4
Centre-Val-de-Loire	64	17	0,3
Corse	0**	0	-
Départements d'Outre-mer	0**	0	-
Grand Est	235	45	0,2
Hauts de France	419	336	0,8
Île-de-France*	521	521	1,0
Normandie	152	85	0,6
Nouvelle Aquitaine	677	53	0,1
Occitanie	296	239	0,8
Pays de la Loire	128	10	0,1
Provence-Alpes-Côte D'Azur*	294	39	0,1
Total France	3 411	1 424	0,4

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

* La BSPP est intégrée à la région Île-de-France et la BMPM à la région Provence-Alpes-Côte D'Azur.

** Il est important de préciser que « 0 » ne signifie pas qu'aucun sapeur-pompier n'ait été agressé mais qu'il n'y a eu aucune déclaration d'agression dans la région concernée.

En 2018, 450 véhicules de sapeurs-pompiers endommagés pour un préjudice estimé de 380 436 euros.

En 2017, 382 véhicules avaient été détériorés à l'occasion des différentes missions des sapeurs-pompiers, en 2018, ce sont 64 véhicules de plus qui ont été endommagés (tableau 4). Ce nombre a ainsi augmenté de 18 % en une année. L'Île-de-France est la région dans laquelle il y a eu le plus de véhicules endommagés en 2018 (194, soit 43 % de la totalité des véhicules endommagés en 2018).

Le préjudice est estimé, en 2018, à 380 436 euros. Le montant estimé par ces dégradations a augmenté de 31 % puisqu'il s'élevait à 290 300 euros en 2017.

L'ensemble des services départementaux y compris la BSPP et le BMPM ont déposé 399 plaintes pour dégradations de biens en 2018, contre 326 en 2017. Le nombre de plaintes déposées est aussi à la hausse entre ces deux années (+ 22 %).

Tableau 4. Nombre de véhicules endommagés, estimation du préjudice et nombre de plaintes pour véhicules endommagés en 2018

Régions	Nombre de véhicules endommagés lors d'une agression en intervention	Estimation du préjudice en euros (véhicules endommagés)	Nombre de plaintes pour véhicules endommagés
Auvergne-Rhône-Alpes	45	67 511	39
Bourgogne-Franche-Comté	12	1 519	6
Bretagne	7	3 218	6
Centre-Val-de-Loire	6	298	4
Corse	0**	0	0
Départements d'Outre-mer	0**	0	0
Grand Est	39	10 386	37
Hauts de France	20	9 042	20
Île-de-France*	194	132 409	190
Normandie	8	2 446	7
Nouvelle Aquitaine	8	0	1
Occitanie	23	2 718	17
Pays de la Loire	19	19 000	7
Provence-Alpes-Côte D'Azur*	69	131 889	65
Total France	450	380 436	399

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

* La BSPP est intégrée à la région Île-de-France et la BMPM à la région Provence-Alpes-Côte D'Azur.

** Il est important de préciser que « 0 » ne signifie pas qu'aucun sapeur-pompier n'ait été agressé mais qu'il n'y a eu aucune déclaration d'agression dans la région concernée.

Point méthodologique

Le terme « agression » utilisé tout au long de cette Note ne correspond pas à la définition légale des violences définies aux [articles 222-7 et suivants du Code pénal](#). Ce terme agrège les « agressions simples », les « agressions avec armes », les « jets de projectiles » et les « violences verbales ». Le niveau de détail des informations qui nous sont transmises n'est pas suffisant pour diffuser des informations selon le type d'agressions dont sont victimes les sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, nous avons choisi d'agrèger les données communiquées par « régions⁴ » (incluant les départements d'Outre-mer, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM)) afin d'améliorer la compréhension des données transmises. Un tableau, télé-

chargeable sur le site internet de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, reprend le nombre d'interventions par départements, le nombre de sapeurs-pompiers agressés et le taux d'agressions pour 10 000 interventions, **par départements**, pour les années 2016, 2017 et 2018.

Il est important de souligner que nous ignorons les effectifs des sapeurs-pompiers par départements susceptibles d'intervenir. Seuls les effectifs globaux par SDIS nous sont communiqués. Or tous les personnels des SDIS ne sont pas susceptibles de participer aux interventions. Nous avons donc décidé de ne pas calculer de taux d'agressions pour 10 000 sapeurs-pompiers.

(4) Depuis la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, le nombre de régions métropolitaines est passé de 22 à 13.